



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Remise en état du terrain du centre administratif Parc national du Canada Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5393/A		Date: 22 mars 2017
GETS Reference No. - No de référence de SEAG PW-17-00771873		Amendment No. - N° de la modif. 001
Solicitation Closes:		
at – à 14 h	on – le 4 avril 2017	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur / de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 001

La présente modification est émise pour reporter la date de clôture de l'appel d'offres et de fournir un aperçu de la conférence des soumissionnaires tenue le 16 mars 2017, des questions qui y ont été posées, ainsi que des réponses à ces questions.

Le présent appel d'offres se termine maintenant le **4 avril 2017 à 14 h (HAR)**.

Participants

Participant	Organisme
Adam Krisch Sandy Cummings Joelle Haffermeh	Agence Parcs Canada
Jerry Myer	Integrity Post Structures
Trevor Heide	Accadia Construction Management
Eric Kristjansson	PCL
Ian Walker Grant McKercher Chris Chapman Greg Woitas	Stantec
Alexander Halili	Quorex Construction
Bernard Simard	AFAB Industries
Brady Plett	Con-Tech General Contractors
Brent White	Scott Builders

Aperçu du projet

Fournir et installer un bâtiment préfabriqué à utiliser à Val Marie (Saskatchewan) comme bâtiment d'exploitation et de lutte contre les incendies pour le Parc national des Prairies. Le but est de fournir un bâtiment de base qui servira de garage pour l'entreposage à température tiède du matériel et des véhicules de lutte contre les incendies, et qui comportera un local connexe servant de bureau ou de lieu de réunion ou d'entreposage, et pouvant être utilisé aux fins des opérations générales et comme base de coordination pour l'unité de gestion dans les situations d'incident.

Questions

- Q1.** Un bâtiment à ossature en bois et revêtu de tôle est-il acceptable?
- R1.** Le bâtiment doit être préfabriqué conformément à la demande de propositions et aux documents d'appel d'offres. Il doit s'agir d'une structure éprouvée qui satisfait à toutes les exigences des codes pertinents, et qui est approuvée par des ingénieurs professionnels agréés de la province de la Saskatchewan. Si le bâtiment satisfait aux exigences, il sera pris en considération.
- Q2.** Veuillez indiquer la distance mesurée à partir du côté nord du bâtiment proposé jusqu'au côté sud du bâtiment à bureaux actuel.
- R2.** Un minimum de 60 pieds jusqu'à un maximum de 75 pieds à partir du bâtiment actuel.
- Q3.** Étant donné que le présent projet porte sur un bâtiment d'entretien et de lutte contre les incendies, ce bâtiment doit-il être construit comme une installation de protection civile ou comme un bâtiment normal?
- R3.** Il peut être construit comme un bâtiment normal. Il s'agira en majeure partie d'un bâtiment à

bureaux doté d'un lieu d'entreposage chauffé.

- Q4.** Le Code national de l'énergie s'applique-t-il à ce projet, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une installation gouvernementale? Le cas échéant, les murs et le toit doivent-ils être conçus de façon à former un ensemble isolé de toit à panneaux et de murs, plutôt qu'une installation à façade de vinyle ordinaire?
- R4.** Oui, le Code national de l'énergie s'applique, comme tous les autres codes pertinents, tels que le Code national du bâtiment.
- Q5.** Quelle est la valeur « R » minimale requise pour le toit et les murs?
- R5.** Il importe de respecter les exigences des codes. Le chef de projet a demandé une valeur « R » minimale de 28 pour les murs et une valeur « R » minimale de 50 pour le toit.
- Q6.** Le plancher du deuxième étage ou de la mezzanine proposé(e) sera-t-il utilisé comme lieu d'entreposage temporaire, ou sera-t-il laissé vacant et inutilisé jusqu'à ce qu'on en ait besoin à des fins de locaux à bureaux?
- R6.** On s'en servira probablement d'ici là.
- Q7.** Quel est l'usage prévu de la cuisine proposée aux fins de ce projet? S'agira-t-il d'une cuisine entièrement fonctionnelle, où il sera possible de faire cuire des aliments à l'aide d'une cuisinière et d'un four, ou seulement d'une cuisine dotée d'un évier, d'un réfrigérateur, d'un four à micro-ondes et d'un lave-vaisselle?
- R7.** On compte utiliser cette cuisine pour nourrir les pompiers. Il s'agira donc d'une cuisine entièrement fonctionnelle.
- Q8.** Pouvez-vous indiquer le genre d'appareils qu'on utilisera – des appareils de type commercial ou de type résidentiel?
- R8.** Aux fins de la demande de propositions, tenez pour acquis que les appareils seront fournis par le Parc.
- Q9.** La fonction de cuisson d'une cuisine nécessitera un système d'air d'appoint et une hotte d'aspiration pour la cuisinière et le four si ces appareils sont prévus à des fins de cuisson. Veuillez préciser si des aliments seront cuits dans la cuisine. Sinon, il est inutile d'y installer une cuisinière et un four.
- R9.** Oui, il s'agira d'une cuisine entièrement fonctionnelle.
- Q10.** Où se trouve, sur les lieux, la source permanente d'alimentation électrique du bâtiment?
- R10.** Une ligne électrique souterraine se rend jusqu'à l'ouest du bâtiment actuel. Un transformateur est installé du côté sud du bâtiment actuel.
- Q11.** D'où vient l'alimentation en eau et quelles sont les installations d'évacuation des eaux usées; où les branchements se trouvent-ils?
- R11.** Il y a sur les lieux un puits qui pompe 10 gallons à la minute. Le puits se trouve sur le côté nord-est du bâtiment actuel. Le parc possède un nouveau réservoir en fibre de verre de 5 000 gallons pouvant servir de citerne. Il y a deux fosses septiques de 750 gallons du côté sud du bâtiment actuel. Les eaux grises sont acheminées à l'égout municipal. Elles proviennent du coin nord-est du bâtiment proposé, mais ce point fait l'objet d'une contre-vérification.
- Q12.** Il est mentionné à l'annexe E (Exigences de construction) qu'un remblai de gravier a déjà été mis en place là où se trouve le bâtiment. Dans ce cas, qui garantira l'intégrité de la dalle à l'égard des fissures pouvant résulter des déplacements ou des mouvements, si le remblai au sol est instable?
- R12.** Le remblai de gravier a été mis en place pour égaliser le niveau du sol dans cette zone. Il n'a pas été conçu ou calculé par un ingénieur. Il incombe à l'équipe de conception-construction de s'assurer que ce remblai de gravier satisfait aux exigences en lien avec la dalle et le bâtiment à installer sur ces lieux.
- Q13.** Quels types de matériaux a-t-on utilisés pour le remblai de gravier? Sont-ils conformes au rapport géotechnique? Le remblai a-t-il été soumis à des essais? A-t-il fait l'objet d'un levé altimétrique?

- R13.** Le matériau utilisé dans cette zone est un tout-venant composé de sable, de glaise et de gravier. On a soumis ce remblai à la pression d'un rouleau compresseur de 15 000 livres et d'un vibreur de 4 pieds. Les dimensions du remblai sont d'environ 175 pieds sur 70 pieds.
- Q14.** Pouvez-vous confirmer que le remblai de gravier est prêt à recevoir des dalles de béton sur terre-plein?
- R14.** Il importe de soumettre le remblai de gravier à un examen sur place, pour s'assurer qu'il est en mesure de soutenir le nouveau bâtiment.
- Q15.** Quelle est l'altitude définitive requise pour la dalle de béton du bâtiment proposé? Est-ce 100,0 mètres, ce qui est égal à l'altitude relative hypothétique du remblai de béton?
- R15.** Il importera de déterminer l'altitude finale du dessus du béton, selon l'épaisseur nécessaire de la dalle. L'épaisseur doit être subordonnée à votre conception, de sorte que la dalle puisse soutenir le matériel qui doit y être placé. La référence à la valeur de 100,0 mètres, sur le plan de situation fourni, se voulait un point de repère aux fins du rapport géotechnique.
- Q16.** Les murs intérieurs peuvent-ils être des murs à ossature en bois?
- R16.** Oui, pourvu qu'ils soient conformes au code.
- Q17.** Quelle est la méthode de chauffage privilégiée pour le bâtiment?
- R17.** Nous sommes ouverts aux suggestions. Nous avons discuté de l'utilisation d'une chaudière avec un chauffage radiant dans la dalle. Nous sommes à la recherche de la méthode la plus rentable, qui assure le chauffage requis approprié pour une zone d'atelier, et qui permet le chauffage et le refroidissement des locaux à bureaux.
- Q18.** Doit-on aménager une baie de nettoyage dans l'atelier?
- R18.** Non, il n'y aura pas de baie de nettoyage dans l'atelier.
- Q19.** La zone du premier étage doit-elle être ouverte sur l'atelier (à des fins de formation ou de supervision)?
- R19.** Non, elle peut être complètement fermée. Une fenêtre donnant sur l'atelier est acceptable, mais non obligatoire. Nous nous attendons à un mur plein montant jusqu'au plafond.
- Q20.** La zone du deuxième étage doit-elle être finie ou seulement habitable?
- R20.** Aux fins de la demande de propositions, tenez pour acquis que cette zone sera seulement habitable pour le moment. Il doit s'agir d'un grand local ouvert.
- Q21.** Quel est le type de revêtement de sol requis pour la zone des bureaux?
- R21.** Aux fins de la demande de propositions, tenez pour acquis que tous les revêtements de sol seront en béton avec époxy (ou un revêtement semblable).
- Q22.** Qui est responsable des permis?
- R22.** L'entrepreneur.
- Q23.** L'aménagement paysager relève-t-il de l'Agence Parcs Canada ou de l'entrepreneur?
- R23.** De l'Agence Parcs Canada.
- Q24.** Le mobilier est-il fourni par l'Agence Parcs Canada ou par l'entrepreneur?
- R24.** Par l'Agence Parcs Canada.
- Q25.** La fabrication des armoires et les travaux d'ébénisterie seront-ils réalisés par l'Agence Parcs Canada ou par l'entrepreneur?
- R25.** Par l'entrepreneur.
- Q26.** Qui se charge de l'exploitation des systèmes mécaniques et électriques dans les parcs? Est-ce un employé spécialisé muni des certificats appropriés?
- R26.** Il n'y a aucun employé spécialisé chargé de l'exploitation des systèmes mécaniques ou électriques

dans ce parc. Les employés posséderont certaines notions fondamentales sur les systèmes, et pourront exécuter des travaux d'entretien de base, mais il faut tenir pour acquis qu'une entreprise de mécanique ou d'électricité de l'extérieur se chargera de régler les problèmes et d'exécuter les réparations.

- Q27.** Quelles sont les exigences en matière de circuit électrique de secours pour la salle de réunion, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un centre de commandement de lutte contre les incendies?
- R27.** Fournissez un ou plusieurs circuits spécialisés pour l'alimentation critique, et nous utiliserons le groupe électrogène qui se trouve déjà sur place.
- Q28.** Utilisera-t-on du gaz naturel ou du propane pour le bâtiment?
- R28.** Du gaz naturel.
- Q29.** Un étang d'eau de lutte contre l'incendie est-il nécessaire?
- R29.** Non. Le bâtiment se trouve en deçà des limites de Val Marie, qui compte un corps de sapeurs-pompiers volontaires.
- Q30.** Serons-nous autorisés à monter un campement sur les lieux ou à proximité à des fins de logement? Si vous connaissez des endroits où il est possible de loger dans les environs, et que nous pourrions examiner de plus près, pourriez-vous nous le faire savoir?
- R30.** Aucun campement n'est autorisé sur les lieux. Toutefois, le village de Val Marie et le Parc national des Prairies, qui se trouve tout près, comptent des terrains de camping, un hôtel et quelques autres types de logement. Veuillez vérifier auprès du village de Val Marie pour obtenir plus de détails au sujet de ce qui est disponible. <https://valmarie.ca/places-to-stay/>

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.